

## **RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2009**

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Thomas LAGRANGE, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Sylvie DELFORGE, Richard DRILLIEN, Nicole LEFEUVRE, Patricia MICHELIN, Willy MINIAU, Valérie PONSOT.

**Absents excusés :** Messieurs Jean BEAUVICHE qui a donné procuration à Willy MINIAU, Éric DAVANTURE qui a donné procuration à Daniel CHRISTEL et Jean DUPARD.

**Secrétaire de séance élue :** Madame Sylvie DELFORGE.

### **1. Programme d'intervention pour l'investissement communal 2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux critères d'attribution de subventions allouées par le Conseil Général sous forme d'enveloppe cantonale.

Au titre de la dotation cantonale 2010 du Programme d'intervention pour l'investissement communal, la commune de Saint-Désert peut prétendre à une subvention de 6 000 €, sur un montant HT de travaux de 15 000 €, soit une participation de 40 % sur un projet précis et chiffré à transmettre au Conseil Général avant la fin du mois d'octobre 2009.

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de travaux de voirie pour l'avenue de Bourgogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de voirie, accepte le montant de la dépense totale de ces travaux de l'ordre de 15 000 € HT, et décide de financer l'opération comme suit :

- subvention du conseil Général : 6 000 €
- fonds propres : 9 000 €

### **2. Projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes de la station d'épuration**

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée, dans le cadre du projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes de la station d'épuration de Jambles / Saint Désert - Hameau de Cocloyes, les éléments suivants :

- l'état actuel de la station (surcharge des rejets, nécessité d'un curage des boues, nécessité de la mise en place l'auto surveillance...);
- les trois scénarios étudiés par le bureau d'études DGEA, ainsi que les différents chiffrages estimatifs correspondants.

Compte tenu des contraintes techniques (topographie du site, absence d'alimentation en électricité...) liées à la réalisation du scénario n°3 et du coût qu'engendrerait un raccordement au réseau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le scénario n°1, à savoir : «Réalisation d'une station d'épuration d'une capacité de 600 Équivalents Habitants composée de 3 lagunes naturelles en série».

### **3. Projet de convention Jambles / Saint-Désert - Hameau de Cocloyes**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée, dans le cadre du projet de convention faisant suite à l'agrandissement et la mise aux normes de la station d'épuration de Jambles / Saint-Désert - Hameau de Cocloyes, les éléments suivants :

- le tableau de répartition faisant figurer l'estimation des rejets actuels à la station d'épuration existante générés par Jambles et Saint-Désert - Hameau de Cocloyes ;
- le tableau de répartition présentant l'estimation des rejets futurs qui seront générés par Jambles et Saint-Désert - Hameau de Cocloyes - et traités à la station d'épuration après son agrandissement et sa restructuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la répartition suivante :

- 85 % pour la Commune de Jambles, soit 510 Équivalents-Habitants ;
- 15 % pour la commune de Saint-Désert, soit 90 Équivalents-Habitants.

Cette répartition valant pour le partage des coûts d'investissement liés au projet présenté dans le scénario n°1 étudié par le bureau d'études DGEA.

#### **4. Demande de subvention lagune Jambles / Saint-Désert - Hameau de Cocloyes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour le projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes de la station d'épuration de Jambles / Saint désert - Hameau de Cocloyes - et en vue de la réalisation des travaux tels que présentés dans le scénario n°1 étudié par le bureau d'études DGEA, les subventions afférentes auprès des différents financeurs, à savoir :

- l'aide du Conseil Général de Saône-et-Loire ;
- l'aide de l'Agence de l'Eau R.M.C.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches préalables nécessaires aux dites demandes de subventions possibles.

#### **5. Choix des entreprises pour la réalisation des travaux : «Réaménagement Voirie et Espace Urbain : Rue des Anciennes Halles et Place Romaine»**

Par délibération n°2 du 31 juillet 2008, la municipalité a accepté le projet de l'architecte Philippe GUILLOUX pour le réaménagement de la rue des Anciennes Halles et de la Place Romaine pour un montant global de travaux estimé à environ 475 000 € HT (290 000 € pour la Rue des Anciennes Halles et 182 000 € pour la Place Romaine).

La commission d'appel d'offres a examiné, avec le Maître d'œuvre du projet, Monsieur Philippe GUILLOUX, les dossiers de candidatures pour la réalisation de ces travaux.

Elle propose de retenir :

- pour le lot n°1 VRD, l'entreprise COLAS - 2 Avenue Tony GARNIER - 69007 LYON pour un montant HT s'élevant à 293 771,90 € (165 837,90 € pour la rue des Anciennes Halles et 127 934,00 € pour la Place Romaine) ;
- pour le lot n°2 Serrurerie, l'entreprise Saint Martin - 6 route de Saint Maurice – 71620 TOULON SUR ARROUX pour un montant HT s'élevant à 62 055,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la réalisation des travaux de VRD à l'entreprise COLAS - 2 Avenue Tony GARNIER - 69007 LYON pour un montant HT de 293 771,90 € ;
- décide de confier la réalisation des travaux de Serrurerie à l'entreprise Saint Martin - 6 route de Saint Maurice 71620 TOULON SUR ARROUX pour un montant HT s'élevant à 62 055,00 € ;
- accepte le coût de réalisation de ces travaux pour un montant HT s'élevant à 355 826,90 € ;
- autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **6. Droit de place / Restauration rapide à emporter**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Franck MOREAU, qui exerce une activité de restauration rapide à emporter, souhaite s'installer les jeudis soirs sur la commune. Un droit de place particulier doit donc être institué pour cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que Monsieur Franck MOREAU versera un droit de place de 15 euros par mois à la commune ;
- dit que cette somme fera l'objet d'un titre de recette établi chaque début de mois, jusqu'à dénonciation de l'accord par l'entreprise ou la commune par simple courrier.

## **7. Conventions CAF pour le Centre de Loisirs**

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, première adjointe, expose les conventions pour le Centre de Loisirs :

- la convention d'objectifs et de financement permet au Centre de Loisirs de bénéficier d'une aide financière de la CAF. Cette aide s'élève à 30 % du prix de revient du fonctionnement du Centre de Loisirs dans la limite du plafond fixé par la CNAF à 1,49 euro/heure pour l'année 2009, soit une prestation de service de 0,45 euro/heure ;
- la commune de Saint-Désert peut bénéficier de la compensation des réductions tarifaires CAF accordées aux familles les plus modestes.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces deux conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que la convention relative à la compensation des réductions tarifaires consenties aux allocataires de ressources modestes ;
- autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1. Avancée des travaux logements T3 et T6**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la location du T6 depuis le 01 octobre 2009 et location prochaine pour la location d'un T3.

Les travaux des appartements de la Cure devraient se terminer fin octobre 2009.

### **2. Projet Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Thomas Lagrange, adjoint chargé du tourisme et des sports, pour le dossier P.D.I.P.R.

Deux itinéraires de randonnées pédestres sont prévus sur Saint-Désert. Ils permettront de visiter notre commune et d'établir des relations avec les circuits de randonnées des communes avoisinantes, dans le cadre du projet départemental piloté par le Conseil Général.

Le balisage des circuits sera réalisé par des pancartes normalisées.

La prise en charge financière est répartie ainsi : 30 % par le Conseil Général, 15 % par le Grand Chalon, 40 % par le Pays du chalonais, le complément des frais est à la charge de la commune.

### **3. Emplois saisonniers**

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal avoir fait appel au Centre de Gestion départemental pour le remplacement de Sébastien SIGNORET pendant son congé maladie par Monsieur Yoann GUEUGNEAU.

Madame Élisabeth LÊ-Germain informe le Conseil Municipal du recrutement sur huit heures hebdomadaires de Mademoiselle Aurélie DEBANDE pour les activités du mardi matin de «l'Atelier d'Animation pour les tous petits» et elle sera mise à disposition du CCAS pour assurer une permanence et un suivi à domicile auprès des personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.